



Nations Unies

# Assemblée générale

## AG/SHC/3858

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Troisième Commission

23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> séances - matin et après-midi

### LA COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES DEMANDE QUE DAVANTAGE D'EFFORTS SOIT DEPLOYÉS POUR LUTTER CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

/...

#### Déclaration liminaire

M. JOHN DUGARD, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a indiqué que son rapport annuel sur la violation des droits de l'homme par Israël est une vieille histoire de gravissimes violations des droits de l'homme par un État qui dit soutenir des valeurs juridiques civilisées.

Il a indiqué qu'il était conscient du fait que les droits de l'homme des Israéliens étaient violés par les attentats-suicide palestiniens et par les tirs de roquettes Qassam mais que ces faits découlaient de l'occupation israélienne et ne constituaient pas de justification pour la poursuivre.

La situation de Gaza empire, a indiqué M. Dugard. Il a rappelé que depuis le 25 juin, 280 personnes étaient mortes et 900 blessées à la suite d'attaques israéliennes à Gaza. Par ailleurs, 75% de la population de Gaza vit en dessous du seuil de la pauvreté, fait qui selon M. Dugard est dû en partie aux actions israéliennes. Une crise humanitaire a été imposée à la population, découlant, entre autres, de la destruction de centrales électriques, des restrictions imposées à l'importation de médicaments et de nourriture et à la clôture des frontières.

M. Dugard s'est ensuite penché sur la situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est où Israël continue de construire un mur de 700 kilomètres et où il existe plus de 520 points de contrôle. Selon le Rapporteur spécial, ces points de contrôle ont pour but de rappeler aux Palestiniens la puissance d'Israël. Il a indiqué qu'une crise humanitaire sévissait également dans la région.

Les Palestiniens sont punis pour avoir démocratiquement élu un gouvernement jugé inacceptable par Israël, les États-Unis et l'Union européenne, a-t-il estimé, avant d'indiquer qu'en tant que membre du Quatuor, les Nations Unies ont, de fait, soutenu les sanctions économiques contre les Palestiniens. Le Rapporteur spécial a rajouté qu'il était difficile de concilier les violations des droits de l'homme perpétrées par Israël avec son engagement envers l'état de droit.

Répondant à une question de la délégation palestinienne, M. Dugard a indiqué qu'il lui était difficile de concilier le rôle de l'ONU dans le Quatuor avec sa mission internationale. Les Nations Unies ont emboîté le pas sans enclencher les procédures qui doivent suivre lorsque des sanctions économiques sont prises, a-t-il dit. De plus, il a indiqué qu'il était préoccupé par le fait que le Quatuor semble être trop

influencé par certains de ses membres. C'est au Conseil de sécurité d'examiner les sanctions contre la Palestine, a-t-il estimé.

M. Dugard a ensuite indiqué qu'il était partisan d'une solution de deux États. Il faut passer aux pourparlers sur le statut permanent aussitôt que possible, a-t-il dit. Il constate que, pour l'instant, la Feuille de route n'est soumise qu'au contrôle du Quatuor, organe, qui selon lui, n'est pas aussi impartial qu'on pourrait le souhaiter pour faire avancer la situation.

Concernant le droit à la santé du peuple palestinien, M. Dugard a indiqué qu'il fallait s'assurer que le matériel médical puisse être livré aux populations palestiniennes, ce qui n'est pas le cas à Gaza du fait des restrictions aux frontières. De plus, il a rappelé que les sources de financement de l'autorité palestinienne avaient été coupées, fait qui a eu une incidence sur les services de santé. Il a également fait savoir qu'il est important de faire état des abus commis par les autorités palestiniennes.

M. Dugard a ensuite répondu à une question du représentant d'Israël qui estimait qu'il avait un mandat biaisé et qu'il ignorait les réalités et les menaces sécuritaires pesant sur son pays. Le Rapporteur spécial a indiqué qu'il avait un peu de mal à accepter cette position, les passages aux frontières étant surveillés par des représentants de l'Union européenne. Il a ensuite souhaité revenir sur la notion de « terrorisme » et de « terroriste ». Il espère que ces expressions disparaîtront du débat actuel sur la situation dans la région car l'utilisation de ces termes ne concordera en aucun cas à trouver une solution politique. Il a rappelé qu'à une époque, M. Nelson Mandela était considéré comme un terroriste par de nombreuses parties. M. Dugard a lancé un appel aux Gouvernements israélien et palestinien, leur demandant de cesser de s'accuser d'être des terroristes. Il est difficile d'entamer des négociations de paix avec des parties que l'on a accusées de terrorisme, a-t-il fait remarquer.

M. Dugard a regretté devoir fustiger Israël et a souhaité qu'une autre lumière soit jetée sur la situation. Il a souhaité ne pas y voir un conflit entre les États islamiques et Israël, mais plutôt un conflit entre la communauté internationale et Israël sur les violations de droits de l'homme. La question du territoire palestinien ternit tout le mouvement en faveur des droits de l'homme. Il a souhaité que les États de la région s'impliquent davantage dans ce débat en y cherchant des solutions. Il a précisé qu'il avait rencontré des ONG israéliennes mais n'avait jamais été en mesure de rencontrer les autorités palestiniennes. Ce n'est pas le mandat qui est la cause de mes difficultés mais l'absence de coopération d'une des parties, a-t-il ajouté.

/...

#### **Situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (Note du Secrétaire général (A/61/470))**

Ce rapport, établi par M. John Dugard, concerne essentiellement le siège et le conflit de Gaza. Il rappelle que le 25 juin 2006, après la capture du caporal israélien Gilad Shalit par des militants palestiniens et la poursuite des tirs de roquettes artisanales Qassam contre Israël, ce pays a fait de multiples incursions militaires et a bombardé systématiquement Gaza, causant de nombreux morts et blessés et la destruction de maisons, de champs et d'ouvrages d'infrastructures commettant ainsi, sur une grande échelle, une violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est difficile de ne pas conclure que l'usage de la force par Israël a été disproportionné et excessif et que ceux qui en sont responsables sont coupables de graves crimes de guerre.

La situation en Cisjordanie s'est également nettement dégradée. Lorsque le mur en construction sera achevé, 60 500 Palestiniens de la Cisjordanie seront, selon les estimations, enfermés dans la zone comprise entre le mur et la Ligne verte. Les 500 000 Palestiniens qui vivent près du mur doivent avoir un permis pour le franchir et on estime à 40% la proportion des demandes de permis rejetées. Israël poursuit sa politique de « dépaletinisation » de Jérusalem. Les colonies continuent de grandir, en infraction avec la quatrième Convention de Genève. Les colons de Cisjordanie et de Jérusalem-Est sont maintenant plus de 440 000.

La démolition de maisons reste un trait constant de l'occupation. La vie familiale des Palestiniens souffre de plusieurs législations et pratiques israéliennes. Récemment, la Haute Cour israélienne a confirmé une loi interdisant aux Arabes israéliens qui épousent des Palestiniens de vivre avec eux en Israël. Plus de 10 000 Palestiniens, dont des femmes et des enfants, sont détenus dans les prisons israéliennes. L'occupation du territoire palestinien est à l'origine de la plupart des violations des droits de l'homme, est-il estimé dans le rapport. Le Quatuor lui-même fait fi de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice qu'il ne mentionne même pas dans ses déclarations publiques. Cela a considérablement terni l'image des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

Le rapport réaffirme encore que la situation humanitaire est consternante tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza. Au moins quatre Palestiniens sur 10 vivent au-dessous du seuil officiel de pauvreté (2,10 dollars par jour) et le taux de chômage est d'au moins 40%. Une circonstance aggrave la situation, à savoir que le secteur public, qui représente 23% du total des emplois dans le territoire palestinien, garde ses salariés mais ne peut les payer du fait que le Gouvernement israélien ne verse pas les fonds qu'il doit à l'Autorité palestinienne, notamment des recettes fiscales de 50 à 60 millions de dollars par mois. De plus, les États-Unis et l'Union européenne ont interrompu le financement de l'Autorité palestinienne au motif que le Hamas, parti élu aux affaires en janvier 2006, soit inscrit par leur législation sur la liste des organisations terroristes. Des organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent auprès de l'Autorité palestinienne ont également été touchées par ces restrictions financières.

Les Palestiniens sont consternés par le fait que le Conseil de sécurité est incapable de prendre des mesures pour protéger les droits de l'homme, comme en atteste le veto opposé le 12 juillet 2006 à un projet de résolution équitable sur Gaza. Les organes politiques de l'ONU doivent se montrer plus soucieux des droits fondamentaux des Palestiniens. Il est indispensable que l'Organisation prenne des mesures concrètes en ces temps difficiles, conclut-il.

\* \*\*\* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel